

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

Délibération n° 2022-120

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47

Pouvoirs : 11

Absents : 5

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 décembre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

HABITAT

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE
L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN –
VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LA RENOVATION
ENERGETIQUE D'UNE COPROPRIETE.**

Rapporteur : Alain Sutter, Vice-Président.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne, maître d'ouvrage de l'opération, participe au financement des subventions de l'OPAH-RU du centre-ville de Saverne, en complément des aides de l'ANAH, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Saverne.

La copropriété est située au 2 rue de la Poste à Saverne, dont la situation a été rapportée à la chargée de mission de l'OPAH-RU en septembre 2022. Le syndic « la Chenaie

immobilier » et l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage le bureau d'études « Oktave » ont sollicité une demande de participation conjointe à la mairie et à la Communauté de Communes pour la prestation d'AMO. Cette copropriété de 18 logements et 5 commerces avec une majorité de propriétaires occupants, a été identifiée par l'ANAH et la Collectivité européenne d'Alsace comme fragile par la situation socio-économique de ses occupants.

Le programme de rénovation énergétique de cette copropriété classée en étiquette F, a pour but de lutter contre ses fortes consommations d'énergie et notamment sa forte consommation en gaz. Le gain énergétique après travaux lui permettra d'atteindre une ambitieuse étiquette C. Afin de pouvoir monter et présenter à l'ANAH les dossiers individuels de demande de subventions, la copropriété doit se faire accompagner par un opérateur d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage accrédité par la DDT67. C'est à ce titre qu'elle sollicite une participation au financement de cette prestation d'accompagnement puisque la chargée de mission de l'OPAH-RU ne peut réaliser ce type d'accompagnement sans devoir passer par une modification conséquente de la convention d'OPAH-RU.

L'accompagnement de cette copropriété dans le cadre de l'OPAH-RU sera comptabilisé dans le bilan final de l'opération et pourra servir d'expérimentation pour les prochaines actions de suivi des copropriétés dégradées de la Communauté de Communes.

Il apparaît ainsi dans l'intérêt général de l'OPAH-RU et cohérent avec ses objectifs de soutenir cette demande de participation financière afin que le projet de rénovation énergétique de cette copropriété puisse être mené à terme.

Il est proposé de cofinancer conjointement avec la Ville de Saverne la prestation d'accompagnement d'AMO à hauteur de 70% de l'offre du bureau d'études retenu. Cette somme représente 4 050 €, il est donc proposé de verser 2 025 € au Syndic de la copropriété concernée.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 juin 2018 validant la convention d'OPAH-RU,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

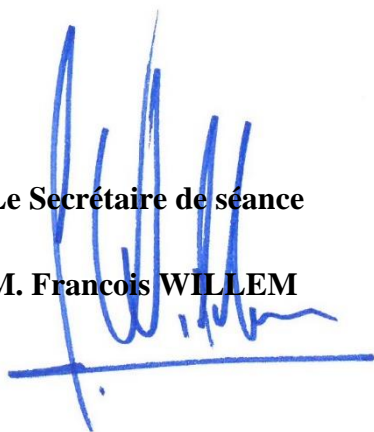
- a) de valider le versement d'une subvention de **2 025 €** au Syndic « La Chenaie immobilier » représentant la copropriété dite « du 2 rue de la Poste », située au 2 rue de la Poste à Saverne concernant le co-financement de la prestation d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour leur programme de réhabilitation,
- b) d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à ce versement.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER